



Je suis gerante de paille d'une société que je veux fermer

Par **Mrsbt**, le **10/10/2016** à **15:29**

Bonjour,

Je suis face à une situation particulièrement embarrassante et je ne sais plus quoi faire.

En 2012 (j'avais 21 et j'étais étudiante) ma mère m'a demandé de donner mon nom pour créer une société (un salon de coiffure), en m'affirmant que cela serait temporaire et que mon nom serait remplacé par le sien par la suite.

A l'origine, elle était elle-même gérante de cette société, l'a faite liquider et a voulu en créer une autre du même titre mais avec mon nom en gérante. Croyant rendre service à ma mère, j'ai accepté de donner mon nom et de signer les papiers pour la création d'une EURL. Une fois la société créée, j'ai donné la procuration à ma mère pour le compte professionnel et elle a ensuite été en charge de toute la gestion de cette société, et je n'ai plus été impliquée dans rien que ce soit administrativement, financièrement. C'est elle qui s'occupe de tout, je ne récolte aucun bénéfice. Je n'ai donc aucun documents relatifs à cette société (ni documents comptables, ni autres).

A partir de 2013 (j'étais toujours étudiante), les problèmes ont commencé pour moi, avec différentes saisies réalisées sur mon compte personnelle par le RSI, semble-t-il pour des cotisations impayées (je n'ai jamais été mise au courant de ces cotisations car je ne recevais pas les courriers à mon domicile, les courriers arrivaient au domicile de ma mère). Lorsque je me plaignais de ces saisies, elle m'informait qu'elle me rembourserait et qu'elle prendrait contact avec le RSI.

Depuis 2013, je demandais régulièrement à ma mère de faire le changement de gérant car

cette situation devenait très embarrassante pour moi.

Aujourd'hui, 4 ans plus tard, j'ai terminé mes études et je travaille, sauf que le changement de gérance n'a toujours été fait, je suis régulièrement sujette à des saisies sur mon compte personnel et mes relations avec ma mère se sont dégradées au point que nous n'avons plus aucun lien depuis 2015. J'ai tenté à plusieurs reprises de lui parler de cette situation afin que nous puissions trouver une solution à l'amiable mais rien à faire. J'aimerais donc faire fermer cette société, mais je n'ai malheureusement aucun document me permettant de justifier la liquidation de l'entreprise car je n'ai pas accès aux bilans comptables (qui d'ailleurs n'ont jamais été faits assidument) ni à l'état des comptes.

Je ne sais par où commencer pour régler cette situation et me sortir la tête de l'eau. C'est un véritable calvaire.

Je fais donc appel à vos connaissances professionnelles afin de recevoir des conseils sur comment faire fermer cette société avant que la situation ne s'aggrave.

Je vous remercie par avance

Par Visiteur, le 10/10/2016 à 16:09

Bonjour,

C'est malheureusement trop fréquent lorsqu'on a soit même de gros problème ou que l'on se retrouve face à une interdiction de gérer, on trouve un "prête nom" !!!

(Mais comme on dit, "qui a bu, boira" et j'ai connu plusieurs cas comme le vôtre, avec des conséquences fâcheuses.

Il faut absolument sortir de cette situation, votre mère et vous, êtes dans la plus complète illégalité.

Prenez Rdv au greffe du tribunal de commerce.

Par Mrsbt, le 10/10/2016 à 16:20

Bonjour Pragma,

Merci beaucoup de votre retour.

Selon vous, que devrais-je faire vis a vis du greffe? Lui exposer les faits ?

Je vous remercie

Par Visiteur, le 10/10/2016 à 16:22

Oui, car dissimuler la vérité n'est jamais sans conséquences.